



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Accès aux soins en kinésithérapie

Question écrite n° 41887

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur l'inégal accès des patients aux soins en kinésithérapie sur le territoire national. Selon une étude menée par Joy Raynaud, docteur en géographie et aménagement du territoire, consultante en expertise territorial et accès aux soins et analysée par la FFMKR (Fédération française des masseurs kinésithérapeutes rééducateurs), d'importantes disparités relatives à l'accès aux soins en kinésithérapie sont à constater sur le territoire. Les résultats de cette étude montrent que la régulation démographique actuelle ne correspond pas aux réalités du terrain avec de fortes tensions sur l'offre de soins. Par exemple, sur les 7 076 participants à l'enquête, seuls 32 % des professionnels sont capables de proposer un rendez-vous pour une prise en charge urgente ou pour une maladie chronique, une situation qui concerne l'ensemble des régions et qui entraîne un épuisement des professionnels et une baisse de qualité des soins prodigués. Face à ces résultats, la FFMKR indique qu'il est urgent d'anticiper l'augmentation de la demande de soins et notamment en raison du vieillissement de la population. À cet effet, cette structure représentative des professionnels en kinésithérapie préconise une révision des « curseurs » du zonage en redéfinissant et en affinant les zones qualifiées de sous-dotées et très sous-dotées. Ils demandent aussi à inciter les étudiants stagiaires en kinésithérapie à investir les zones les plus fragiles, de permettre au professionnel de santé de prescrire de l'activité physique adaptée mais aussi de réaffirmer le principe de la prescription non-quantitative afin de laisser le kinésithérapeute déterminer le nombre de séances adapté aux besoins de soins du patient et en fonction des pathologies diagnostiquées. Dans ce contexte où de nombreux territoires souffrent d'un inégal accès à l'offre de soins, elle lui demande comment il entend répondre aux demandes des professionnels de santé en kinésithérapie.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41887

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 octobre 2021](#), page 7524

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)